



Loyer sous -estimé

Par martineto

Bonjour,

Mon propriétaire m'a envoyé un courrier me disant que le loyer était sous-estimé et qu'il souhaitait une augmentation de 150? (sur un loyer de 1000). A t il le droit de le faire?

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Précisez au moins : location d'un logement en résidence principale ? vide ou meublé ? Date de l'échéance du bail ?

Il a toujours le droit de demander ...

Mais vous avez le droit de refuser s'il ne respecte pas la procédure légale prévue à cet effet :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1312]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1312[ur]